



EXTRAIT DU REGISTRE

des Délibérations du Conseil Municipal

Publié le : 01/02/2024

Séance du 25 janvier 2024

Le Conseil Municipal, convoqué le 18 janvier 2024, s'est réuni à l'hôtel de Ville de Besançon

Conseillers Municipaux en exercice : 55

Présidence de M. Abdel GHEZALI, 1^{er} Adjoint puis de Mme Anne VIGNOT, Maire

Étaient présents :

Mme Elise AEBISCHER, M. Hasni ALEM, M. Guillaume BAILLY, Mme Anne BENEDETTO, Mme Pascale BILLEREY, M. Nicolas BODIN, M. François BOUSSO, Mme Nathalie BOUVET, Mme Fabienne BRAUCHLI, Mme Claudine CAULET, Mme Aline CHASSAGNE, Mme Annaïck CHAUVET, Mme Julie CHETTOUH (à compter de la question n° 2), M. Sébastien COUDRY, M. Philippe CREMER, M. Laurent CROIZIER (à compter de la question n° 5), M. Benoît CYPRIANI, Mme Karine DENIS-LAMIT, M. Cyril DEVESA (à compter de la question n° 6), Mme Marie ETEVENARD, M. Ludovic FAGAUT, Mme Lorine GAGLILOLO, Mme Sadia GHARET, M. Abdel GHEZALI, M. Olivier GRIMAITRE, M. Pierre-Charles HENRY (à compter de la question n° 6), M. Jean-Emmanuel LAFARGE, Mme Marie LAMBERT, Mme Myriam LEMERCIER, M. Christophe LIME (à compter de la question n° 6), M. Jamal-Eddine LOUHKIAR, Mme Agnès MARTIN, M. Saïd MECHAL, Mme Carine MICHEL, Mme Marie-Thérèse MICHEL, Mme Laurence MULOT, M. Yannick POUJET, M. Anthony POULIN, Mme Françoise PRESSE, Mme Karima ROCHDI, M. Jean-Hugues ROUX, Mme Juliette SORLIN, M. Nathan SOURISSEAU, M. Gilles SPICHER, M. André TERZO, Mme Claude VARET, Mme Anne VIGNOT (à compter de la question n° 5), Mme Sylvie WANLIN, Mme Christine WERTHE

Secrétaire :

M. Guillaume BAILLY

Étaient absents :

Mme Frédérique BAEHR, M. Kévin BERTAGNOLI, Mme Valérie HALLER, M. Damien HUGUET, M. Aurélien LAROPPE, Mme Marie ZEHAF

Procurations de vote :

Mme Frédérique BAEHR à Mme Julie CHETTOUH, M. Kévin BERTAGNOLI à Mme Elise AEBISCHER, M. Laurent CROIZIER à Mme Nathalie BOUVET (jusqu'à la question n° 4 incluse), M. Cyril DEVESA à Mme Annaïck CHAUVET (jusqu'à la question n° 5 incluse), M. Christophe LIME à M. Hasni ALEM (jusqu'à la question n° 5 incluse), Mme Valérie HALLER à Mme Claudine CAULET, M. Pierre-Charles HENRY à Mme Christine WERTHE (jusqu'à la question n° 5 incluse), M. Damien HUGUET à M. Anthony POULIN, M. Aurélien LAROPPE à Mme Marie-Thérèse MICHEL, Mme Anne VIGNOT à M. Abdel GHEZALI (jusqu'à la question n° 4 incluse), Mme Marie ZEHAF à M. Nicolas BODIN

OBJET : 20 - Espace Aimé Césaire - Approbation du programme et de l'enveloppe financière prévisionnelle

Délibération n° 007441

Espace Aimé Césaire - Approbation du programme et de l'enveloppe financière prévisionnelle

Rapporteur : Annaïck CHAUVET, Adjointe

Commission	Date	Avis
2ème Commission	10/01/2024	Favorable unanime

Résumé :

La revitalisation de la place des Lumières est une priorité afin de doter le quartier des aménités urbaines, commerciales et de services nécessaires à ses habitants.

La ville a décidé d'acheter à la Foncière Logement des surfaces commerciales disponibles afin d'y installer la médiathèque du quartier et un équipement dédié à l'éveil du jeune enfant et à la parentalité. Ces deux équipements disposeront d'un espace partagé destiné à garantir leur synergie et leur complémentarité.

Ce projet d'implantation d'un pôle de services autour de la parentalité est l'occasion de proposer une offre transversale de services municipaux. Ce projet s'appuie sur le transfert de deux services existants : la halte-garderie aujourd'hui intégrée à la crèche des Clairs Soleils, et la médiathèque Aimé Césaire située dans la maison Sircoulon, à mi-pente de la colline.

Les locaux initialement destinés à des activités commerciales qui accueilleront une ludomédiathèque (388 m²) et un espace parentalité - halte-garderie (198 m²) n'ont fait l'objet d'aucun aménagement. Plusieurs principes guideront la conception de ces deux équipements : modularité des espaces, qualité de l'acoustique et de l'éclairage. Le parvis sera aménagé pour que la halte-garderie dispose d'un espace extérieur fermé et sécurisé. Du mobilier urbain viendra poursuivre l'aménagement de la médiathèque sur ses abords immédiats.

I - Contexte

Le quartier des Clairs Soleils est un quartier prioritaire de la politique de la ville (QPV) qui a fait l'objet d'une rénovation urbaine dans le cadre du PRU 1 (2004/2012).

A cette occasion, la place des Lumières a été aménagée dans la perspective d'en faire le lieu central du quartier doté de commerces et de services.

Elle est bordée sur deux côtés de cellules commerciales dont certaines ont été aménagées et dans lesquelles des commerces se sont succédé au cours de ces dernières années sans toutefois pouvoir s'y maintenir faute d'une clientèle suffisante. D'autres espaces n'ont jamais été ouverts ni aménagés.

La revitalisation de la place est donc une priorité afin de doter le quartier des aménités urbaines, commerciales et de services nécessaires à ses habitants.

Dans cette perspective, un commerce généraliste a d'ores et déjà ouvert ses portes en réunissant les 3 cellules commerciales existantes ce qui lui permet d'atteindre une surface suffisante pour assurer son attractivité.

De son côté, la ville a décidé d'acheter à la Foncière Logement les autres surfaces disponibles afin d'y installer la médiathèque du quartier et un équipement dédié à l'éveil du jeune enfant et à la parentalité (halte-garderie, permanences de services médico-sociaux, activités associatives ...).

Ces deux équipements disposeront d'un espace partagé destiné à garantir leur synergie et leur complémentarité.

II - Objectifs

Ce projet d'implantation d'un pôle de services autour de la parentalité est l'occasion de proposer une offre transversale de services municipaux. L'objectif est d'améliorer les relations entre ces services et les familles par une meilleure communication (avec un impératif de lisibilité et d'unité) et une programmation d'animations culturelle et sociale élaborée de façon concertée.

Ce projet transversal s'appuie sur le transfert de deux services existants : la halte-garderie aujourd'hui intégrée à la crèche des Clairs Soleils, et la médiathèque Aimé Césaire située dans la maison Sircoulon, à mi-pente de la colline.

La nouvelle localisation de la médiathèque devrait permettre :

- de lui donner une plus grande visibilité et de mettre fin à sa situation actuelle au bout d'une « voie sans issue »,
- de rompre l'isolement géographique des agents, de faciliter les actions avec les partenaires,
- d'accroître l'activité du service, sa fréquentation et étendre son rayonnement auprès d'usagers extérieurs,
- de moderniser son aménagement intérieur permettant une plus grande convivialité (des assises confortables, la possibilité de lire allongé, etc.).

La nouvelle localisation de la halte-garderie devrait permettre :

- d'identifier plus clairement un service à la population en partie méconnu,
- de faciliter le fonctionnement de la crèche,
- de favoriser des partenariats avec les autres acteurs de la Petite Enfance œuvrant dans le quartier (PMI, relais famille de la MJC, Lieu d'Accueil Enfant Parent, etc.) au bénéfice de l'éveil, de la prévention et de la protection de l'enfance.

Les nouveaux services mis en place pour attirer les publics seront les suivants :

- La création d'un espace-loisirs Petite-Enfance au sein duquel l'ensemble des partenaires du quartier pourront intervenir pour la mise en place d'animations et d'actions en soutien à la parentalité,
- L'implantation d'une ludothèque au sein de la médiathèque de façon à donner à cette médiathèque un rayonnement qui dépasse son quartier,
- Des ressources, documents et animations pour l'apprentissage de la lecture, des actions pour accompagner la pré-scolarité, la scolarité et l'entrée au collège.

III - Programme de l'opération

Les locaux initialement destinés à des activités commerciales qui accueilleront la médiathèque et l'espace parentalité – halte-garderie n'ont fait l'objet d'aucun aménagement. Il s'agit de coques brutes distinctes qui ne peuvent être reliées. Le lien entre les deux équipements sera par conséquent recherché via une circulation extérieure couverte, qui marquera symboliquement l'unité de lieu.

Un premier local d'une superficie de 388 m² accueillera la médiathèque qui sera organisée autour de plusieurs espaces ouverts au public, et en particulier les jeunes lecteurs :

- un espace accueil et automates
- un espace principal dédié aux collections tous publics, intégrant :
 - o une zone de jeux et de lecture adaptée à la petite enfance,
 - o un espace de type gradins ou estrade permettant d'accueillir des classes, des groupes autour d'une animation, et coin lecture hors animation
- une ludothèque
- une salle de travail pour permettre aux usagers de s'isoler
- un espace goûter
- des sanitaires adultes, enfants et un espace linge

Des locaux administratifs et techniques viendront compléter le projet :

- un espace bureau composé de 5 postes de travail
- une salle de réunion
- un espace de convivialité
- un espace de stockage
- des sanitaires

Un deuxième local d'une superficie de 198 m² accueillera l'espace parentalité – halte-garderie. Plusieurs espaces seront partagés entre les 2 structures :

- une zone de vie petite enfance
- une zone de vie pour adultes et enfants de plus de 6 ans

- un espace fermé qui pourra accueillir des activités (heure du conte par exemple), et des temps de formation des assistantes maternelles
- un espace dédié à l'accompagnement individuel des familles, et à l'allaitement
- un bureau
- des sanitaires adultes et enfants
- un local rangement.

D'autres espaces seront dédiés exclusivement à la fonction halte-garderie :

- un espace de préparation des repas
- un dortoir de 8 lits
- un local poussette
- un vestiaire et des sanitaires pour le personnel

Plusieurs principes guideront la conception de la médiathèque et l'espace parentalité – halte-garderie pour assurer un confort d'usage aussi bien aux utilisateurs qu'aux agents. La modularité des espaces sera recherchée pour en faciliter l'usage selon différentes configurations. Une attente particulière sera portée à l'acoustique des lieux et à l'éclairage.

Les organes de ventilation et de chauffage seront dimensionnés pour assurer le confort thermique des occupants en toutes saisons. L'aménagement de ces locaux tiendra par ailleurs compte de la réglementation en matière d'accessibilité des personnes à mobilité réduite.

Le parvis sera aménagé pour que la halte-garderie dispose d'un espace extérieur fermé et sécurisé. Du mobilier urbain viendra poursuivre l'aménagement de la médiathèque sur ses abords immédiats.

IV - Budget prévisionnel

Le budget toutes dépenses confondues de cette opération est estimé à 2 400 000 € TTC, répartis comme suit :

	Montant TTC
Acquisition	317 000 €
Bâtiment	1 640 000 € <i>dont 1 250 000 € de travaux</i>
Mobilier	210 000 €
Aménagements extérieurs	150 000 €
Communication	33 000 €
Provision pour aléas	50 000 €

Cette opération bénéficie d'un soutien au titre de la Dotation Politique de la Ville programmé sur l'année 2023 à hauteur de 1 000 000 €.

V - Calendrier prévisionnel

Le calendrier prévisionnel de l'opération s'établit comme suit :

- désignation maîtrise d'œuvre : février 2024
- démarrage travaux : février 2025
- livraison : fin 2025
- ouverture : début 2026

A l'unanimité, le Conseil Municipal :

- approuve le programme de travaux pour la création de l'Espace Aimé Césaire,
- autorise Madame la Maire, ou son représentant, à solliciter des subventions auprès de la Région Bourgogne-Franche-Comté, de l'Etat, de l'Union Européenne, du Département du Doubs, de la Caisse d'Allocations Familiales et de tout partenaire susceptible de participer à l'opération, et signer les éventuelles conventions à intervenir.

Rapport adopté à l'unanimité

Pour : 55

Contre : 0

Abstention*: 0

Conseiller intéressé : 0

*Le sens du vote des élus ne prenant pas part au vote est considéré comme une abstention.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal administratif de Besançon dans les deux mois suivant sa publicité.

Le Secrétaire de séance,

Pour extrait conforme,
La Maire,



M. Guillaume BAILLY,
Conseiller Municipal

Anne VIGNOT

